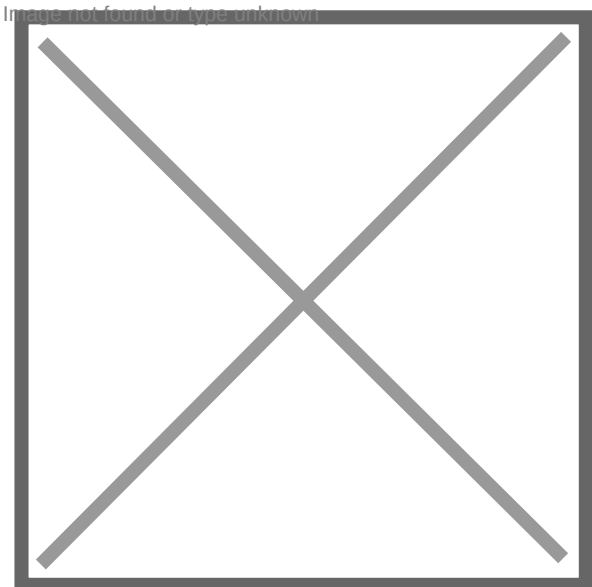




Théâtre municipal vendu à un promoteur

Par **Simple citoyenne**, le 26/05/2010 à 15:56

BonjourrrrrLe maire a décidé de vendre des bâtiments et terrains municipaux à des promoteurs.rnDont le théâtre municipale, plein à chaque spectacle et qui accueille une troupe en résidence. Un vrai désastre pour la culture! Ma maison comme une dizaine d'autres est situé à 10 mètres de l'arrière du théâtre rn(grand mur aveugle) rnMalgré les pétitions et plusieurs manifestations le maire persiste a vouloir raser le théâtre rn(de plus la toiture contient de l'amiante) rn**1/Existe-t-il un recours contre ce genre de démolition?** rn**2/ Le promoteur peut-il construire un immeubles avec des fenêtres sur l'arrière, créant un vis à vis avec nos maisons et jardinets?** rnrrrrMerci beaucoup